

FINANCES – BUDGET ANNEXE « RÉSIDENCE RAYMOND GERNEZ »
BUDGET PRIMITIF 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 24-009

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 25 mars à 14h00, le Conseil d'Administration du CCAS de Cambrai, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Virginie WIART, Vice-Présidente Déléguée.

Date de la convocation : le lundi 15 mars 2024.

Nombre de membres en
exercice : 17

Présents : 9

Votants : 9

Présents :

Mme Virginie WIART, Mme Dominique CARDON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Maria-José POMBAL, Mme Florence NOCHELSKI, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY, Mme Sabine CAGNARD, Mr Alain DELEVALLEE.

Excusés :

Mr François-Xavier VILLAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mme Sylvie LABADENS, Mme Sylviane LIENARD, Mr Marc DERASSE, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Brigitte BRACQ.

Procurations :

Secrétaire de séance : Blandine LASSERON.

SOUS PREFECTURE DE CAMBRAI
ARRIVEE LE
- 3 AVR. 2024

Le Conseil d'Administration est appelé à se prononcer sur le Projet de budget primitif 2024 du Budget Annexe Résidence Raymond Gernez du CCAS qui se présente de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	221 045.03	221 045.03
Section d'investissement	813 063.17	813 063.17

Le budget de fonctionnement est fonction de la tarification journalière notifiée par le Département du Nord avec en complément le versement d'un forfait autonomie pour le développement des activités. Les dépenses principales concernent le personnel et les dépenses d'énergie en forte hausse depuis 2023. Une aide Financière pour les dépenses d'énergie en habitat collectif compensera pour partie cette hausse.

Le budget d'investissement concerne le projet de réhabilitation de l'espace d'activité et de restauration de la résidence ainsi que la création d'un tiers lieu. Les subventions CARSAT ET CNSA sont acquises et celle du département est en attente.

Après examen, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe « Résidence Raymond Gernez ».

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,

Virginie WIART.



Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le : 03 AVR. 2024
Et publication ou notification du : 03 AVR. 2024